Onzième Année. — N° 25 | 20 Centimes le N°. | Jeudi 2 Mars 1871

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS
datent des 1er et 16 de chaque mois
et
se paient d'avance.

LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES
Trois mois..... 5 fr.
Six mois..... 9 fr.
Un an..... 16 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr.,
Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTERAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS
sont reçues au
Bureau du Journal du Lot
et
se paient d'avance
Annonces..... 25 c. la lig
Réclames..... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3
MM. Laffite et Ce, place de la Bourse 8, sont seuls chargés, à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

DE CAHORS A LIBOS.

tabl. 1	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte
Cahors. — Départ....	6h » matin	12h25s	5h40s
Mercuès.....	6 18	12 47	5 56
Parnac.....	6 33	1 7	6 9
Luzech.....	6 43	1 20	6 1
Castelfranc.....	7 2	1 43	6 36
Puy-l'Evêque.....	7 17	2 1	6 49
Duravel.....	7 32	2 16	6 59
Fumel.....	7 54	2 42	7 19
Monsempron-Libos.—Arrivée.	8 1	2 49	7 26

DE LIBOS A CAHORS.

tabl. 2	Poste mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte
Monsempron-Libos.—Départ.	9h30 matin	5 25s	7 55s
Fumel.....	9 37	5 37	8 2
Duravel.....	9 54	6 03	8 21
Puy-l'Evêque.....	10 3	6 17	8 30
Castelfranc.....	10 17	6 41	8 48
Luzech.....	10 29	7 »	9 2
Parnac.....	10 38	7 16	9 13
Mercuès.....	10 49	7 33	9 25
Cahors. — Arrivée....	11 5	7 52	9 43

Prix des places.

de Cahors à :	1re cl.	2e cl.	3e cl.
Libos.....	5.80f	4.35f	3.20f
Puy-l'Evêque.....	3.70	2.75	2.05
Villeneuve-sur-Lot.....	8.60	6.45	4.75
Bordeaux.....	20.80	15.35	12.20
Agen.....	10.65	8. »	5.85
Montauban.....	11. »	8. »	6. »
Toulouse.....	16.70	12.30	9.15
Aurillac.....	29.30	21.45	15.50
Paris.....	73.70	55.53	40.55
Cette.....	41.35	30.75	22.70

DE CAHORS A MONTAUBAN & VICE-VERSA

LIBOS.	Arrivées de Cahors (Voir tableau 1)			
	Départs..	8h41 matin	9h26 matin	5h19 matin
AGEN.	Arr.....	9 59	10 28	6 44
	Dép.....	11 25	11 20	7 »
MONTAUBAN	Arr.....	1 33 soir	12 43 soir	9 3
	Dép.....	12 13	3 05	7 57
AGEN.	Arr.....	1 36	5 11	10 6
	Dép.....	2 »	6 10	» »
LIBOS.	Arr.....	3 »	7 36	» »
	Départs pour Cahors (Voir tabl. 2)			

DE CAHORS A PARIS

LIBOS.	Arrivées de Cahors (Voir		
	Départs.	8 9 matin	3 3 soir
PÉRIGUEUX.	Arr.....	11 56	5 42
	Dép.....	1 40 soir	6 10
LIMOGES.	Arr....	4 31	8 21
	Dép....	4 55	8 30
ORLÉANS.	Arr.....	mi 43	2 38 matin
	Dép.....	mi 55	2 16
PARIS	Arr.....	3 50 m.	4 39
	Dép..	1 40 s.	7 45 s.

Cahors, le 2 Mars 1871

Dépêches Télégraphiques

Bordeaux, 1er mars 1871, 8 h. 10 m. s.

Intérieur à Préfets.

L'Assemblée nationale a ratifié les préliminaires de paix. Il y avait 653 votants; le vote s'est ainsi réparti : pour 546, contre 107.

Au début de la séance, un Député ayant essayé de défendre les auteurs de la guerre, une grande émotion s'est emparée de l'Assemblée.

L'incident a été clos par un ordre du jour, déclarant que la déchéance de l'Empire a été consacrée par le suffrage universel. Tous les députés ont approuvé cet ordre du jour par leurs acclamations ; cinq seulement se sont levés à la contre-épreuve ! Le reste de la séance a été solennel et calme. Des discours importants ont été prononcés de part et d'autre, sans récriminations ni violences.

La douleur était générale et la même pour ceux qui se résignaient et ceux qui votaient.

La France subit une grande douleur, elle doit, sans perdre un instant, s'efforcer de panser ses plaies et elle y parviendra par l'ordre, la bonne administration, la concorde entre tous les citoyens. C'est surtout quand la Patrie est malheureuse que nous sentons combien elle nous est chère.

Jules SIMON.

Pour copie conforme:
Le Préfet du Lot,
E. BÉRAL.

La Commission des Finances.

Dans l'intervalle des séances de l'Assemblée nationale, la commission des finances, composée de 45 membres, s'est livrée avec le plus grand soin à des études aussi complètes que possible pour établir le bilan de la situation actuelle. Elle s'est divisée dès le premier jour, en quatre sous-commissions, la première pour les recettes, la seconde pour les dépenses, la troisième pour la trésorerie, la quatrième pour les dépenses spécialement départementales ou communales. Chaque sous-commission s'est réunie quotidiennement, et une séance générale a toujours eu lieu à quatre heures du soir, pour prendre connaissance des travaux accomplis.

Grâce à cette organisation, qui est due en grande partie à l'esprit essentiellement pratique de M. Casimir Périer, président de la commission des finances, l'Assemblée des finances va être saisie d'un rapport général très détaillé, mais précédé d'une sorte de sommaire qui indiquera succinctement le vrai caractère de l'état des choses.

C'est une heureuse pensée de la part des bureaux de l'Assemblée que d'avoir appelé dans la commission des finances quelques jeunes députés connus par leurs aptitudes financières, entr'autres M. Léon Say, rédacteur du *Journal des Débats*, M. Ducuing, rédacteur de l'*Opinion nationale*, M. Pagès-Duport notre ami et ancien collaborateur, M. Cochery, l'un des derniers élus de l'ancien Corps législatif, M. Léon Riant, M. Lambert de Ste-Croix, etc.

Quoique la commission des finances compte les esprits les plus compétents et les mieux versés dans les questions économiques, entr'autres MM. Gouin, Plichon, Rivet, de Talhouet, Martel, Jules de Lasteyrie, Germain, de la Bouilerie, Brame, Gaslonde, le rapport général a été confié à un homme nouveau dans les corps délibérants, M. Léon Say, qui s'est en quelque sorte désigné à ses collègues par la clarté de ses expositions, la sagesse de ses vues et l'extrême facilité de sa plume et de sa parole.

Il ne nous appartient pas de divulguer les délibérations d'une commission aussi importante; mais nous pouvons dire qu'une discussion approfondie a constaté que la Banque de France, dans les jours néfastes que nous venons de traverser, avait eu l'énergie de ne pas s'écarter des règles qui constituent la puissance de son crédit.

C'est seulement avec le concours de la Banque de France que les dépenses colossales de la guerre ont pu être effectuées; mais ce concours a été débattu, circonscrit et mesuré de telle sorte, que la Banque a traversé la crise, en restant tout à la fois le premier établissement financier du monde et une institution profondément nationale, puisant dans ses bénéfices mêmes, la réalité et la force commerciales qui lui sont indispensables.

Les dépenses de la Délégation de Tours et de Bordeaux, ajoutées aux dépenses du gouvernement de Paris, atteindront un chiffre exorbitant qui dépassera de beaucoup tout ce qu'il était permis de prévoir et de redouter. C'est une rude tâche que de trouver les ressources nécessaires pour couvrir les avances de la Banque de France qui vont être épuisées sous peu de jours, et pour se procurer des fonds nouveaux sous une forme quelconque, dans le but de faire face aux dépenses non ordonnancées qui sont encore très considérables, et tout cela indépendamment de l'indemnité de guerre à payer aux Prussiens. Ne faudra-t-il pas, en outre, venir en aide aux départements ravagés par l'invasion ? On a beau grouper les chiffres, et s'efforcer d'atténuer les désastres sous la pression du sentiment patriotique : il est, hélas ! bien probable que la guerre de 1870 et 1871, portera à notre passif, au grand-livre ou à la dette flottante, une somme de cinq à six milliards.

La commission des finances n'est pas une commission d'enquête ; mais il importe que l'Assemblée, dès que la paix sera un fait accompli, investisse la commission actuelle ou bien une commission nouvelle du droit de vérifier tous les comptes.

Certaines dépenses atteignent des proportions tellement anormales et démesurées, qu'il faut apporter promptement la lumière dans chaque partie du bilan élaboré par la commission.

Les opérations pour les achats des canons et des diverses armes méritent surtout l'attention au point de vue des intermédiaires aussi bien qu'au point de vue du capital employé.

Le pays doit savoir également, dans tous leurs détails, les procédés financiers de ces charlatans de patriotisme qui en réalité ne travaillaient qu'à obérer le trésor et à constituer des gouvernements de tyrannie locale au sein de l'unité française. Les chiffres déjà connus présagent les révélations les plus instructives. *(Union).*

La Décentralisation.

Lundi, 27 courant, la commission de l'administration intérieure s'est réunie sous la présidence de M. le duc d'Audiffret-Pasquier, afin de délibérer sur les conclusions qu'il paraissait opportun d'adopter en faveur du régime communal. Elle a accueilli à l'unanimité une proposition présentée par M. Léopold Limayrac en vue de l'émancipation des communes, et soutenue par MM. Octave Depeyre et d'Audiffret-Pasquier, et elle a décidé que le rapport de la commission renfermerait un vœu énergique en faveur d'une prompte décentralisation administrative.

La commission, se rendant au désir de M. le duc de Mortemart, a décidé, en outre, que le rapport fera mention de l'utilité des commissions cantonales.

Elle a demandé, enfin, après une discussion à laquelle ont pris part MM. Vachereau, marquis de Castellane, de Cumont et de Meaux, que le rapport réclamerait la réélection des conseils municipaux et la réélection des maires, après avoir demandé préalablement l'avis de ces assemblées sur le choix de ces magistrats.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance publique du 28 février

(PRÉSIDENCE DE M. GRÉVY)

La séance est ouverte à 4 h. 1/2.—Il est donné lecture du procès-verbal qui est adopté sans discussion.

Plusieurs députés se font excuser pour raison de santé ou autres.

Plusieurs députés élus dans divers départements optent pour tel ou tel département. Quelques-uns ayant opté pour les départements du Haut-Rhin ou du Bas-Rhin sont applaudis. Parmi ces derniers se trouvent M. Gambetta.

Le président lit une lettre de Ledru-Rollin annonçant qu'en présence des conditions qui ont entravé l'indépendance des dernières élections, il renonce à son mandat, mais en même temps il proteste, par avance, contre la calamité qui menace la France.

M. Thiers prend la parole au milieu du plus profond silence.

Messieurs, dit-il, vous nous avez confié une mission douloureuse; tous les efforts possibles, nous les avons faits. La commission que vous avez envoyée en a été témoin. Aujourd'hui nous avons le regret de venir soumettre à votre délibération un projet de loi pour lequel nous vous demandons l'urgence et dont voici le premier article :

« L'Assemblée Nationale, subissant une nécessité dont elle n'est pas responsable, accepte les préliminaires de paix signés à Versailles, le 26 février. »

« Ici, la voix de M. Thiers brisée par l'émotion et par la fatigue, peut à peine être entendue et ses forces le trahissent. Il demande la permission d'aller prendre le repos qui lui est nécessaire tandis qu'un membre de l'Assemblée lira les préliminaires de paix.

M. Barthélemy Saint-Hilaire monte à la tribune et lit les préliminaires dont voici la substance :

Préliminaires de Paix.

« Entre MM. Thiers et Jules Favre d'une part; et d'autre part M. de Bismark et les ministres de Bavière, de Wurtemberg et de Bade, il a été conclu les conventions suivantes qui doivent servir de base au traité ultérieur de paix :

Art. 1er — La France renonce en faveur de l'empire Allemand à tous ses droits sur les territoires situés à l'est des limites indiquées dans la carte annexée, lesquelles limites impliquent la session des territoires suivants :

Une partie de la Lorraine, (soit les 1/5), y compris Metz et Thionville.

L'Alsace, moins Belfort, lequel reste à la France.

L'Empire Allemand conservera ces territoires en toute propriété et à perpétuité.

Une commission spéciale procèdera à la délimitation.

En cas d'accord sur le tracé, les membres de la commission en référeront à leurs gouvernements respectifs. La ville et les fortifications de Belfort resteront à la France avec un rayon à déterminer ultérieurement.

2° La France paiera la somme de 5 milliards de francs, dont un milliard en 1871, et le reste dans un espace de trois ans.

3° L'évacuation commencera après la ratification du traité. Les troupes allemandes évacueront alors l'intérieur de Paris et divers départements, compris pour la plupart dans la région de l'Ouest.

Quant aux départements de l'Est, l'évacuation de cette région s'opèrera graduellement après le paiement du premier milliard et au fur et à mesure des versements des autres milliards.

Les sommes restant à verser produiront intérêt à 5 % à partir de la ratification du traité ;

4° Les troupes allemandes s'abstiendront de réquisitions dans les départements occupés, mais leur entretien aura lieu aux frais du Gouvernement français ;

5° Les intérêts des populations des territoires cédés seront réglés par des dispositions ultérieures. Il leur sera notamment accordé un délai pour l'option entre la nationalité allemande et la nationalité française.

6° Les prisonniers de guerre seront rendus immédiatement.

7° L'ouverture des négociations définitives de paix aura lieu à Bruxelles, après la ratification du traité.

8° L'administration des départements occupés restera confiée aux fonctionnaires français sous les ordres des chefs de corps allemands.

9° Le présent décret ne confère aucun droit à l'Empire allemand sur les portions du territoire français non occupées.

10° Les dispositions ci-dessus seront soumises à la ratification de l'Assemblée Nationale siégeant à Bordeaux.

Suivent les signatures.

Tels sont en substance, les préliminaires de paix, signés le 26 février à Versailles.

Cette lecture douloureuse a, plusieurs fois, provoqué des protestations et des exclamations de stupeur.

M. Barthelemy St-Hilaire lit ensuite un autre document relatif à l'entrée de 30,000 soldats Allemands dans Paris. Il en résulte qu'ils n'occuperont que la partie Ouest jusqu'à la rue Royale et la place de la Concorde.

Il résulte aussi des arrangements, que les troupes allemandes s'abstiendront de lever des contributions dans les territoires occupés.

Les parties conserveront le droit de dénoncer l'armistice à dater du 3 mars. Dans ce cas, un délai de 3 jours aura lieu avant la reprise des hostilités.

Le Gouvernement demande de déclarer l'urgence.

Un député de l'Alsace réclame la lecture des conditions territoriales qui, pour l'Assemblée, sont plus intéressantes que les conditions financières.

M. Barthelemy St-Hilaire lit le tracé de délimitation dont la ligne principale part du duché de Luxembourg pour aboutir à la frontière Suisse....

M. Tolain. S'oppose à la déclaration d'urgence sur la proposition « honteuse » qui vient d'être soumise à la Chambre. Il dit que la circonstance est trop grave pour que l'Assemblée ne procède pas à un examen approfondi. En conséquence, il repousse énergiquement l'urgence.

M. Thiers. L'urgence ne signifie pas que l'on n'examinera pas complétement le traité. Nous savons quels douloureux sacrifices nous venons vous proposer, mais il importe que la discussion ne soit pas différée. Notre proposition n'est pas honteuse, s'il y a de la honte c'est pour ceux dont le vote à toutes les époques aura contribué à amener la ruine du pays. M. Thiers fait un appel émouvant à l'Assemblée et à son patriotisme dans les circonstances douloureuses que nous traversons (Vifs applaudissements).

M. Millière. Combat l'urgence, ajoutant : Il ne s'agit pas ici de savoir à qui faire remonter la responsabilité de la situation, nous la laissons à qui de droit. La question est urgente et imminente car il s'agit de l'honneur, il s'agit de l'existence de la France, mais il faut délibérer en connaissance de cause et il faut qu'avant toute réunion, même dans les bureaux, le projet de traité soit imprimé et distribué.

M. le Président met aux voix la déclaration d'urgence.

M. Langlois. Demande l'appel nominal sur cette proposition. Il soutient qu'il faut être calme pour prendre une résolution. Il demande l'impression du projet avant la réunion des bureaux.

L'Assemblée consultée déclare, par assis et levé qu'elle adopte l'urgence.

M. Gambetta. Demande une réunion des bureaux pour demain à 1 heure. On connaîtra alors par le *Moniteur*, le texte de la Convention, et l'on examinera utilement.

M. Thiers. On peut faire imprimer en deux heures, quinze copies, une pour chaque bureau.

M. Gambetta trouve que cette proposition n'est pas satisfaisante. Il insiste pour une réunion demain, à 1 heure.

Cette proposition est rejetée.

L'Assemblée est ensuite consultée sur une proposition de M. Schœlcher, tendant à ce que la chambre se réunisse demain matin, à 9 heures dans les bureaux.

L'Assemblée semble adhérer à cette proposition.

M. Thiers : Nous voulons que tout soit connu de vous comme de nous, qui sommes victimes d'une situation que nous n'avons pas créée mais subie. Nous vous supplions de ne pas perdre un moment. Je vous supplie, ajoute M. Thiers, avec une insistance pressante, de ne pas perdre de temps. En faisant cela, vous pouvez peut-être épargner une grande douleur à Paris. Encore une fois, je supplie l'Assemblée de ne pas perdre de temps. J'ai engagé ma responsabilité, il faut engager la vôtre. Il ne peut pas y avoir d'abstention. Tous, nous devons prendre notre part de responsabilité. M. Thiers conclut en exprimant le désir que la réunion du bureau ait lieu ce soir-même.

Une discussion confuse s'engage. Le bureau constate que plusieurs membres faisant allusion à la proposition Schœlcher, prétendent n'avoir pas compris ce qu'on avait proposé.

L'Assemblée, appelée à voter à nouveau sur cette proposition, décide qu'elle ne se réunira pas demain.

Le président met aux voix la réunion pour ce soir, à 9 heures, dans les bureaux. Cette pro-

position est adoptée. La discussion s'engage sur l'heure de la séance publique de demain, quelques membres proposent neuf heures du matin. L'assemblée décide que la séance publique aura lieu à midi précis.

CAMPAGNE DE FRANCE

70e Régiment de Mobile.

(MOBILES DU LOT.)

Dans le combat du 8, la mobile du Lot, bien que cruellement éprouvée, avait donné la mesure de sa valeur. Les hommes étaient calmes, malgré un feu épouvantable, et quand l'un d'eux tombait, les rangs se serraient sans commandement. Notre mouvement en avant nous avait fait franchir des terrains accidentés, et, de l'avis des chefs, le régiment n'avait jamais aussi bien manœuvré. Un officier demandait aux hommes pourquoi leurs mouvements étaient plus réguliers devant l'ennemi que sur le champ de manœuvre, et ceux-ci répondaient : « Nous manœuvrons mieux ici, parce que nous sentons qu'un mouvement mal exécuté pourrait compromettre notre peau. »

9 décembre. — Combat d'Ourcelles.

Le 9, le combat recommença, cette fois à Ourcelles. Les premier et deuxième bataillons reçurent la mission de défendre ce village. Les Prussiens nous accablent, comme d'habitude, d'une grêle d'obus. Les notres, retranchés dans les maisons ou déployés en tirailleurs, bravent la mitraille et dirigent un feu bien nourri contre l'ennemi qui n'ose pas tenter une attaque de près. Cette situation se continua jusqu'au soir, et ce n'est qu'à la nuit que nous apprîmes que l'artillerie et le régiment de ligne qui se trouvait à notre gauche, ne pouvant tenir, s'étaient retirés. Nos pertes, dans cette journée, ne furent pas considérables, grâce à la position que nous occupions. Une soixantaine d'hommes seulement restèrent sur le terrain. Nous ne perdîmes aucun officier. Le troisième bataillon soutenant l'artillerie de réserve n'avait pas perdu un seul homme.

A six heures du soir, nous rentrâmes au camp de Prenay, le premier bataillon seul, trompé par l'obscurité de la nuit, prit une autre route et arriva au village de Josnes à neuf heures du soir. A peine arrivé au camp, le régiment reçut l'ordre de revenir à Ourcelles qu'il occupa militairement. Le premier bataillon prévenu de ce mouvement par un officier d'ordonnance, ne prit que le temps de faire le café et rejoignit le reste du régiment dans le nuit. Pendant cette halte, les officiers du premier bataillon, apprenant que leur compatriote Gambetta se trouvait à Josnes, délèguèrent leur commandant pour lui adresser leurs compliments. M. Gambetta avait déjà reçu les rapports sur les journées des 8 et 9 décembre, mentionnant la vaillante conduite de la mobile du Lot dans ces deux affaires. Il en était vraiment enchanté; aussi chargea-t-il le commandant Guiraudies d'adresser des félicitations au régiment.

10 décembre. — Combats d'Origny de Villejoin et d'Ourcelles.

Dans la nuit du 9 au 10, tout le régiment étant réuni à Ourcelles. M. le chef de bataillon Foulhiade, commandant le régiment par intérim, reçut l'ordre d'enlever avec quelques compagnies, le village d'Aurigny, situé à un kilomètre environ d'Ourcelles, et fortement occupé par les Prussiens. Le commandant Guiraudies devait conduire la colonne, mais le commandant Foulhiade, invoquant son ancienneté et son titre de chef provisoire du régiment, insiste pour prendre le commandement. Trois compagnies seulement le suivent, le reste du régiment sous les ordres des commandants Delgal et Guiraudies devant se maintenir à Ourcelles, et donner au besoin la main à la colonne d'attaque. Accueillies par une violente fusillade de l'ennemi que l'on n'avait pas pu surprendre, nos trois compagnies se déploient en tirailleurs et sont bientôt renforcées de six autres compagnies tirées de notre réserve. Le commandant Foulhiade entre alors dans le village, la bayonnette en avant et combat corps à corps avec l'ennemi qu'il refoule de toutes parts. Les Prussiens abandonnent le village, s'enfuient dans toutes les directions, et nous laissent 150 prisonniers. Ce triomphe nous coûtait cher. Le capitaine Ischer avait reçu deux balles aux jambes. Le lieutenant Rougié était frappé à la cuisse. Le lieutenant Guyot tombait frappé à la poitrine, et les deux frères Bouygues, officiers du deuxième bataillon, recevaient chacun une blessure à l'épaule. 130 mobiles environsont tués ou blessés. Du côté de l'ennemi, les pertes étaient beaucoup plus grandes. 200 hommes tués ou blessés gisaient dans les rues et nous avions 150 prisonniers.

L'ordre de la division ne faisait mention que de l'attaque du village d'Aurigny; le brave mais imprudent Foulhiade, n'écoutant que son courage, songe à déloger l'ennemi du village de Villejoin, situé à 500 mètres d'Aurigny. Il s'élance à la tête de ses vaillants mobiles; atteint d'un coup de feu à la poitrine; il n'en continue pas moins à marcher en criant en avant, en avant, et est bientôt frappé à la tête par une balle qui l'étend raide mort. La colonne, privée de son chef, désireuse de venger sa mort, prend alors le pas gymnastique et, d'un élan irrésistible entre dans le village de Villejoin, chasse tous les Prussiens qui tentaient de l'arrêter et emporte enfin cette position. L'ennemi laissant de nombreux cadavres, se réfugie dans le village de Vilarceaux où se trouvaient établies quatre batteries prussiennes. Le village de Villejoin, situé sur une hauteur dominant Ourcelles et Aurigny, était une position à laquelle l'ennemi attachait une réelle importance. Privé de ce point, sa position à Vilarceaux était fort compromise. Aussi ne tarda-t-il pas à diriger sur Villejoin le feu de toute son artillerie. Les maisons sont criblées d'obus et les murs ébranlés ne peuvent plus garantir nos hommes qui se décident à la retraite et rentrent à Aurigny à 4 heures du soir et bientôt après à Ourcelles. Cette retraite nous coûte encore quelques hommes. M. le lieutenant Moulin disparaît et est probablement fait prisonniers. A ces deux attaques d'Aurigny et de Villejoin, le régiment avait perdu 200 hommes au moins.

Pendant que se faisait cette importante et coûteuse opération, le reste du régiment placé sous le commandement des chefs de bataillon Delgal et Guiraudies-Capdeville contenait l'ennemi retranché à Villejoin et à Vilarceaux. Les tirailleurs placés à moins de mille mètres de ces deux villages lui faisaient subir des pertes considérables. Aussi, dans sa fureur, ne cessa-t-il de nous envoyer des obus et de nous mitrailler à outrance. Malgré ce feu épouvantable, nos tirailleurs, n'abandonnèrent pas leur position et soutinrent, sans broncher, cette rude attaque. Le commandant Guiraudies est enveloppé par un obus et n'a d'autre mal qu'une forte contusion au talon droit; le capitaine Ayot est grièvement blessé à la cuisse par un éclat d'obus; M. le lieutenant Moussié est légèrement contusionné au bras droit et M. le sous-lieutenant Foulhiade est blessé à la tête. Une cinquantaine d'hommes sont tués ou blessés. A cinq heures du soir, le 51e de marche qui avait remplacé à Aurigny notre colonne d'attaque, s'enfuit aux premiers obus qui tombent dans ses rangs et laisse notre droite sans défense. Le commandant Delgal s'empresse d'envoyer des tirailleurs pour arrêter l'ennemi qui se préparait à nous attaquer sur ce point. Au même instant une batterie de mitrailleuses se met de la partie et tous ces efforts réunis font rentrer l'ennemi à Vilarceaux et à Villejoin, après lui avoir fait éprouver des pertes énormes. A sept heures du soir, un bataillon du 46e de marche vint nous remplacer à Ourcelles et nous rentrâmes pour la troisième fois au camp de Prenay. Nos hommes, harassés de fatigue, n'ayant eu pendant ces trois jours de combat à mettre sous la dent que quelques biscuits, avaient réellement besoin de repos et surtout de nourriture. Nous parvînmes, non sans luttes, à nous faire délivrer une journée de vivres, et notre régiment à demi satisfait pût se livrer au sommeil. Le lendemain matin, le colonel de Jouffroy, récemment promu au grade de général de brigade, nous adressait, dans son ordre du jour, les plus grands éloges. Entouré de son état-major, il nous visitait bientôt après et rencontrant sur sa route trois compagnies du régiment envoyées en patrouille, il se découvrait sur leur passage et leur disait : « Mobiles du Lot, je vous admire, et je vous salue. » Arrivé au camp, il renouvelait de vive voix ses félicitations, annonçait au commandant Delgal qu'il était nommé colonel du régiment et il renouvelait au commandant Guiraudies-Capdeville la promesse de le faire décorer en tête du régiment.

A la suite de ces trois journées, il était dressé sur la demande expresse du général, un état de proposition pour des récompenses honorifiques, comprenant M. le chef de bataillon Guiraudies-Capdeville, MM. les capitaines Pechberty, de Tulles, de Bellefon, Ischer, Lallemand, Camperos, Ayot, Devic, M. l'adjudant Linol et le caporal Pélissié, qui s'étaient plus particulièrement fait remarquer par leur courage et leur belle attitude devant l'ennemi.

En outre, de nombreuses promotions à un grade supérieur furent faites pour récompenser les plus braves.

Cependant le général Chanzy jugeant que malgré les succès partiels remportés par ses troupes, son armée pouvait être compromise, ordonna un mouvement de retraite sur le Mans.

(La suite au prochain numéro.)

Chronique locale

Aux termes d'un décret du gouvernement, en date du 27 octobre 1870, les sociétés de secours mutuels sont invitées à élire leur président.

Pour satisfaire à cette invitation, la société de secours mutuels de Cahors est convoquée pour dimanche prochain, 5 du courant, à 8 heures du matin, dans une des salles de l'Hotel-de-Ville.

Le scrutin sera tenu de 8 heures à 11 heures.

Emprunt départemental

L'Administration fait préparer, en ce moment, les obligations départementales, relatives à l'emprunt d'un million voté par le Conseil général, pour faire face aux frais d'équipement et d'habillement de la garde nationale mobilisée.

Ces obligations seront *au porteur*, à moins que les souscripteurs ne témoignent le désir d'avoir des obligations nominatives.

Dans ce cas, la demande devra en être faite à la Préfecture (division des finances), *avant le 15 mars.*

AVIS.

L'Administration est informée que des militaires vendent leurs effets d'habillement, de campement et de linge et chaussure.

A cette occasion elle doit rappeler que les personnes qui achètent ces effets, se compromettent gravement ainsi qu'on pourra s'en convaincre, en lisant les extraits ci-après :

Code de l'armée.

Art. 244. — Est puni d'un an à cinq ans d'emprisonnement, tout militaire qui vend son cheval, ses effets d'armement, d'équipement ou d'habillement, des munitions ou tout autre objet à lui confiés pour le service.

Art. 247. — Tout individu, qui achète, recèle ou reçoit en gage des armes, munitions, effets d'habillement, de grand ou petit équipement, ou tout autre objet militaire, dans des cas autres que ceux ou les règlements autorisent leur mise en vente, est puni par le tribunal compétent de la même peine que l'auteur du délit.

MILITAIRES DU LOT

INTERNÉS EN SUISSE.

Troisième liste.

Fort, Pierre, de St-Vincent, soldat au 7e d'artillerie, interné à Aarau.

Sairgnac, Joseph, de Beauregard, soldat au 7e d'artillerie, à Aarau.

Chambon, Joseph, de Reilhac, soldat au 3e régiment du train des équipages à Aarberg,

Lavergne, Antoine, de Miers, soldat au 3e régiment du train des équipages à Aarberg.

Pezet, Jean, de St-Félix, soldat au 29e de ligne, à Hohenrain.

Lettre pastorale et Mandement

DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE CAHORS

Pour le Carême de 1871.

(fin.)

Nous parlions, il y a un instant, de la pauvreté ou plutôt de la médiocrité laborieuse et de la vigueur qu'elle donne aux âmes et au corps; mais qui fait pratiquer de plus mâles vertus, qui prépare des corps sains et robustes, des âmes valeureuses, des esprits lucides et élevés comme les saintes luttes de la chasteté et de la mortification chrétienne?

Où le citoyen apprend-il le respect de l'autorité, et le soldat l'obéissance aveugle à ses chefs comme dans cette doctrine qui lui montre dans l'autorité humaine la personnification de l'autorité même de Dieu : *omnis potestas a Deo*. Est-ce l'esprit d'indépendance et de révolte qui nous donnera de vrais et vaillants soldats ! *Juvenes.. viam disciplinæ ignoraverunt, neque intellexerunt semitas ejus.* ceux qui ne comprennent pas l'importance et le prix de la discipline, pourront-ils jamais comprendre le premier mot de la vie militaire toute de discipline et d'obéissance? Cette vie militaire, n'est-elle pas aussi toute de sacrifices et de privations? Ah! il y a loin, N. T.-C.-F., des austérités auxquelles nous oblige la religion à celles qu'impose cette vie là. Mais la religion prépare et fait accepter les autres. Ce ne sont pas les rebelles à la chrétienté, ni les âmes amollies par les délices qu'lele condamne, qui se soumettront plus volontiers aux sacrifices que la patrie demande à ses défenseurs.

Nous avons nommé le sacrifice, il y en a un, auquel le soldat doit être toujours prêt : c'est celui de sa vie. L'état militaire est un état d'héroïsme habituel au moins en temps de guerre. Être toujours préparé à donner son sang et sa vie pour remplir son devoir, aller au danger, au feu, à la mort quand il l'exige, et sans hésiter : voilà sa loi.

Or je vous le demande ici surtout, N. T.-C. F., comment mettre le soldat sans foi et sans Dieu en face d'un tel héroïsme? Qui donc lui rendra cette vie qu'il va sacrifier et qui est la seule pour lui; et les joies du temps, à qui n'espère plus celles de l'éternité. Ah! c'est en vérité demander plus que la nature humaine ne peut donner.

Demandez au contraire à vos enfants, ces chers et pieux enfants du Lot, ce qui soutenait leur ardeur devant l'ennemi; si ce n'était ce même sentiment, cette même foi en Dieu, dont l'expansion édifiait les populations qui les ont vu passer.

Demandez à tous nos soldats chrétiens, aux zouaves pontificaux, et à tant d'autres où ils puisent la grâce de souffrir et de mourir en héros, avec une simplicité et une grandeur qui étonnent ceux qui n'ont pas la même foi; ils marchent au nom de Dieu.

Et ce bienfait de la concorde, dont nous avons en ces temps malheureux regretté si vivement l'absence; ce pardon généreux des injures; cet oubli du passé si nécessaire au milieu de nos dissensions politiques, cette union du dedans qui nous auraient rendus si forts contre l'ennemi du dehors; qui les eut mis au cœur de tous comme le sentiment chrétien?

Et aujourd'hui, N. T.-C.-F., qu'il y a des blessures à panser, des malades à soigner et à recueillir, des infortunes de tout genre à secourir; qui inspirera, qui a inspiré le dévouement qu'ils exigent? Qui excite dans les âmes une tendre commisération pour les maux de ceux qui souffrent, qui apprend à aimer surtout les plus malheureux, qui ouvre nos cœurs et nos mains? la religion, toujours la religion.

Quelques-uns, esclaves de préjugés que rien ne justifie, obéissant à une incrédulité que tout condamne, veulent encore fermer les yeux; mais beaucoup le comprennent et l'avouent, même parmi ceux qui paraissaient hostiles. Et nous devons le dire, N. T.-C. F., l'attitude glorieuse de l'Eglise en nos malheurs, cette sympathie qui lui vaut son dévouement, ce rapprochement de Dieu qui se produit, cette lumière qui se répand : ce n'est pas une légère consolation pour notre cœur d'évêque, ni le moindre appui de notre espérance pour notre chère et malheureuse patrie.

Non, N. T.-C. F., elle ne saurait périr la terre qui a vu naître de tels dévouements et enfanté de pareils sacrifices. Nous sommes broyés, je le veux bien, mais selon l'expression d'un héroïque et saint évêque, nous devenons un pain purifié et digne de Dieu. *Dentibus bestiarum molar ut panis mundus inveniar.*

Oui, la France sera sauvée. Votre prière l'obtiendra de Dieu, une de ces prières comme en produisent la foi et la confiance auxquelles Dieu ne sait rien refuser. Vos œuvres l'obtiendront aussi : œuvres de pénitence et de mortification; aumônes, sacrifices de toutes sortes, pendant cette sainte quarantaine où nous entrons.

Le sang des victimes innocentes, il y en a tant, mortes pour la patrie, montera aussi vers le Ciel, criant vengeance, demandant surtout miséricorde pour nous.

La France aura souffert, mais par la souffrance, elle sera devenue plus pure, plus généreuse, plus forte; elle se sera retrempée dans son sang, elle y aura lavé ses taches et puisé une vie nouvelle. Elle sera appauvrie d'un peu d'or; mais elle aura conquis des richesses religieuses et morales.

Instruite par une expérience cruelle, elle se tournera du côté d'où viennent la lumière et la force, du fond de l'abîme, elle criera vers le Seigneur, de la terre, elle lèvera les yeux vers le ciel. Elle aura retrouvé dans l'épreuve, l'énergie, la dignité du caractère, le courage de souffrir, la foi en Dieu, le respect de ses lois et l'amour de l'église qui en conserve le dépôt. Sa haute situation, sa complaisance en ses richesses, et dans les dons reçus de Dieu lui avaient fait des ennemis et des jaloux, ses malheurs lui reconquièrent son rang et son influence dans le monde. Comme un de ses rois captif et dans les larmes, elle sera saluée reine alors que le diadème paraissait être tombé de sa tête royale. Puisse-t-elle ainsi, rapprochée de Dieu et des hommes, reprendre sa glorieuse mission de soldat de Dieu, et par sa fidélité désormais obtenir une gloire meilleure et plus solide.

LYCÉE DE CAHORS

Compositions du 30 janvier au 4 février 1871.

Mathématiques élémentaires.
Narration : 1 Guéguens, 2 Tulet,
Philosophie.
Mathématiques : 1 Tardieu, 2 Arnaud.
Mathématiques préparatoires.
id. 1 Basset, 2 Consanty.
Rhétorique.
Vers latins : 1 Deloncle A., 2 Dugès.
Seconde.
id. 1 Romec, 2 Deloncle F.
Troisième.
id. 1 Depeyre, 2 Largeteau.
Quatrième.
Mathématiques : 1 Rives, 2 Cambornac.
Cinquième.
Calculs : 1 Mazeillé, 2 Dentraygues.
Sixième.
Exercices grecs : 1 Cantarel, 2 Mathet.
Septième.
Orthographe : 1 Foissac, 2 Castagné N.
Huitième.
id. 1 Peyrissac, 2 Barriétis.
Classe préparatoire.
Première division.
Histoire : 1 Verdy, 2 Martefon
Deuxième division.
id. 1 Lacassagne, 2 Pasquet.
Troisième division.
id. 1 Castagné L., 2 Gatorze.
Enseignement secondaire spécial.
Deuxième année.
Anglais : 1 Andrieu, 2 Boussuge.
Première année.
id. 1 David, 2 Miquel.
Année préparatoire.
id. 1 Conty, 2 Alliet.

Le Proviseur, RICHAUD.

COUR D'ASSISES DU LOT.

1er Trimestre.

Présidence de M. Tholouse, conseiller à la Cour d'Agen

Audience du 27 février. — Attentat à la pudeur.

Jean Andrieu, âgé de 18 ans, né et domicilié à Gréalou, est accusé de plusieurs attentats à la pudeur.

Cette affaire a été jugée à huis-clos.

Le Jury ayant rapporté de ses délibérations un verdict affirmatif sur toutes les questions, mais mitigé par l'admission des circonstances atténuantes, la cour a condamné Andrieu à deux années d'emprisonnement.

Ministère public : M. de Cardes :
Défenseur : Me Duc.

Audience du mardi 28 février. — Vol quatifié.

François-Bernard Lafon, ouvrier cordonnier, domicilié à Gourdon, âgé de 19 ans, est accusé d'avoir, depuis le mois de novembre jusqn'au 29 du mois de janvier, à six reprises différentes, soustrait frauduleusement une somme d'argent au préjudice du sieur Badourès, avec les circonstances aggravantes de nuit, maison habitée, fausses clefs.

L'accusé, pris d'ailleurs en flagrant délit, fait les aveux les plus complets.

Le verdict du jury, affirmatif sur les questions principales; négatif sur les questions aggravantes.

La Cour condamne Bernard Lafon, à 18 mois d'emprisonnement.

Ministère public : M. Cieutat.
Défenseur : Me Duc.

Audience du mardi 28 février. — Vol qualifié.

Pierre Barrué, maçon, au Suquet, commune d'Issendolus, âgé de 68 ans est accusé d'avoir : 1° Dans le courant du mois de janvier 1870, au Suquet, commune d'Issendolus soustrait frauduleusement des objets mobiliers au préjudice du sieur Calmon, tisserand, au Suquet;

2° Le même jour et au même lieu tenté de soustraire frauduleusement des objets mobiliers et une somme d'argent au préjudice du sieur Calmon, avec les circonstances de nuit, maison habitée, escalade et effraction.

L'accusé a tout nié, mais les circonstances de la cause ne permettaient pas de douter de sa culpabilité.

Le verdict du jury, affirmatif sur la première question et négatif sur la seconde, a été aussi négatif sur les circonstances aggravantes.

La cour a condamné Barrué à une année d'emprisonnement.

Ministère public : M. Durieu.
Défenseur : M. Durand.

Audience du 1er mars. — Attentat à la pudeur.

Bergougnoux, Louis, 26 ans, charron à Caniac, déclaré coupable d'attentats à la pudeur commis avec violence sur la personne d'une enfant âgée de moins de 13 ans, est condamné à six ans de travaux forcés.

Ministère public : M. de Cardes.
Défenseur : Me Duc.
Cette affaire est la dernière de la session.

Pour la chronique locale : A. Laytou.

LIBRAIRIE DE J.-D. CRAYSSAC,

A CAHORS.

PARIS ASSIÉGÉ

Récit historique des siéges que cette ville a soutenus depuis CÉSAR jusqu'à GUILLAUME ROI DE PRUSSE.

Par Martin REY, ancien représentant.

Cet opuscule formera deux livraisons de 16 pages compactes, grand in-8°.

Prix 25 centimes chaque.

La première livraison est en vente. La seconde paraîtra à la fin de la Guerre.

A VENDRE

UN BON PIANO

S'adresser au bureau dn *Journal du Lot*

Mme DELPÉRIER

COUTURIÈRE EN ROBES, A PARIS

MOMENTANÉMENT

A CAHORS

Rue Feydel,

A l'honneur d'informer les Dames qu'elle se met à leur disposition pour toutes les toilettes qu'elles voudront bien lui confier.

Elle mettra tous ses soins à satisfaire leur bon goût et à mériter leur confiance.

Pour tous les extraits et articles non signés A. Laytou